

Rapport du HCSP et avis du CNB Position d'AGI-SON Plénière du CNB du 10 décembre 2014

Le secteur du spectacle vivant, largement représenté au sein d'AGI-SON, a fortement réagi à la publication du rapport du HCSP et aux préconisations du CNB.

Etude d'Impact des Nuisances Sonores, décret de 1998, directive européenne sur la protection des salariés, interdiction de fumer dans les lieux publics... depuis dix ans, nous devons être et nous sommes vigilants quant au respect d'un très grand nombre de nouvelles réglementations, de nouveaux textes, ou aux conséquences de nouvelles lois qui impactent indirectement (loi sur le tabac par exemple) la vie de nos lieux culturels.

Aujourd'hui la technologie a évolué, s'est perfectionnée et nous devons, nous organisateurs de concerts, être encore plus attentifs à la santé de nos publics respectifs.

Nous devons surtout être en veille permanente et, alors qu'aucune loi n'existe concernant les niveaux sonores en plein air, AGI-SON a pris l'initiative, avec la complicité des ARS, de faire réaliser des mesures en plein air et lors de quelques uns des festivals les plus emblématiques du territoire : le Hellfest, les Eurockéennes de Belfort, Rock en Seine et Musilac.

Les résultats sont là et ils sont très parlants : 102/103 dB(A) en moyenne mesurés à la console... Quand on parle d'un milieu professionnel et d'équipes responsables et conscientes des enjeux, les chiffres viennent illustrer cet engagement du secteur du spectacle vivant et cette volonté d'arriver à une gestion raisonnée des volumes sonores dans le respect d'une pratique artistique amplifiée.

Nous devons toutefois rappeler trois informations essentielles :

- La lutherie et la physique du son font que certains instruments, non amplifiés, comme une bombarde, une cornemuse, un pupitre de cuivres ou une batterie, dépassent les 100 dB(A).
- Dans le cas d'un groupe sur scène, dans un petit club (du jazz club au cabaret chanson, du bar rock aux concerts de musiques du monde...), ces fameuses premières scènes si importantes à la diversité musicale, à l'émergence des talents de demain et à l'irrigation culturelle du territoire, le son du plateau seul, sans même que la sonorisation façade soit branchée, atteint voire dépasse les niveaux évoqués et va générer un niveau d'exposition des premiers rangs de spectateurs à 102/103 dB(A).
- Enfin, notre réflexion doit s'inscrire dans un cadre plus large et tendre à une harmonisation, à moyen terme, à l'échelle européenne. Et que disent nos voisins étrangers ? Suisse, Belgique et Pays-Bas se sont déjà positionnés sur un seuil à 100 dB(A) mesuré sur une heure et à la console (FOH = front of the House). La Belgique précise même 102 dB(A) en Leq 10/15 mn et 100 dB(A) en Leq une heure.

Nous avons contesté dès sa publication un des points qui fonde les préconisations du HCSP : ce rapport oublie que, contrairement au bruit industriel subi par des salariés contractuellement obligés de travailler dans un environnement sonore agressif, nos spectateurs viennent, de leur plein gré, vivre un moment de convivialité et de partage musical.

Rapport du HCSP et avis du CNB Position d'AGI-SON Plénière du CNB du 10 décembre 2014

Ils vont en moyenne à 3 ou 4 concerts par an et à une dizaine pour les plus assidus... Ce qui, en termes de dosimétrie n'a rien à voir avec une exposition professionnelle quotidienne imposée tout au long d'une vie de travail. D'ailleurs, ces mêmes spectateurs peuvent s'éloigner des enceintes, font souvent des pauses et peuvent, en dernier ressort, mettre des protections auditives.

Si nous avons salué l'entrée d'AGI-SON au sein du CNB, cette reconnaissance ne doit pas minimiser nos inquiétudes quant à la teneur de certains débats.

L'avis du CNB sur le rapport du HCSP, constitue clairement un des points d'achoppement, voire de blocage pour notre secteur.

L'argumentaire des membres d'AGI-SON n'a pas du tout été entendu et nous sommes dans l'obligation d'alerter nos ministères de tutelles (Culture, Santé et Environnement) et l'ensemble de nos adhérents représentatifs de plus de 80% du spectacle vivant en France, de l'attention particulière qu'ils devront avoir quant aux suites qui seront données à cet avis.

Pour les membres d'AGI-SON

Bertrand Furic

Vice-Président et représentant de l'association au CNB

Les membres d'AGI-SON

Section des membres fondateurs

Syndicats d'employeurs

ProdiSS (Syndicat national des producteurs, diffuseurs et salles de spectacles) composé de 300 entrepreneurs.

Syndicats de salariés (techniciens, musiciens)

SNAM (Syndicat National des Artistes Musiciens), **SFA** (Syndicat Français des Artistes Interprètes), **SYNPTAC-CGT (Syndicat National des Professionnels du Théâtre et des Activités Culturelles)**, **FNSAC-CGT** (Fédération des syndicats CGT du spectacle).

Fédérations

FEDELIMA, ex **Fédurok** (issue de la fusion de la Fédurok et de la FSJ, Fédération de lieux de musiques amplifiées / actuelles) composée de 142 lieux de musiques amplifiées.

Prestataires de services techniques

SYNPASE (Syndicat National des Prestataires de l'audiovisuel scénique et événementiel) composé de 191 entrepreneurs.

Section des organisations nationales

SMA (Syndicat national des petites et moyennes structures non lucratives de Musiques Actuelles) composé de 200 adhérents,

FAMDT (Fédération des Associations de Musiques et Danse Traditionnelles) composé de 80 structures, **Technopol**

(Association pour la défense, la reconnaissance et la promotion des cultures, des arts et des musiques électroniques),

Techno+ (réduction des risques en milieu festif), **Collectif Culture Bar-Bars** composé de 400 structures, le **SYNDEAC**

(Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles) composé de 370 institutions, le **SNES** (Syndicat National des

Entrepreneurs du Spectacle) composé de 200 entreprises, **Zone Franche** (Réseau des musiques du Monde) composé de 150

structures, **FNEIJMA** (Fédération Nationale des Ecoles d'Influence Jazz et des Musiques Actuelles) composée de 40 écoles.

Section des organisations régionales

Après Mai (Réseau des salles de Musiques amplifiées en Bretagne), **L'ARA** (Evénements, apprentissage, accompagnement

artistique, action culturelle, risques auditifs), **l'Autre Canal** (Réseau musiques actuelles en Lorraine), **l'Asso Youz** (Production,

Booking, gestion du projet Peace&Lobe en Bourgogne), **AVANT-MARDI** (Pôle régional Midi-Pyrénées des Musiques Actuelles),

l'Association **Bus 31/32** (Prévention en milieux festifs de la Région PACA), le **CARA** (Collectif Auvergne Risques Auditifs), le

FAR (Agence Musicale Régionale en Basse-Normandie), la **FEMAG** (Fédération des musiques actuelles du Gard), la **FRACA-MA**

(Fédération Régionale des Acteurs Culturels et Associatifs des Musiques Actuelles), le **GRAL** (Réseau musiques actuelles en

Rhône-Alpes), la Fédération **Hiéro Limoges** (Réseau musiques actuelles en Limousin), la Fédération **Hiéro Mulhouse** (Réseau

musiques actuelles en Alsace), le **Kalif** (promotion de la pratique des musiques actuelles en Haute-Normandie), l'Association

Luciol (association gestionnaire de la Cave à Musique), le **PATCH** (Réseau des lieux Musiques Actuelles de Picardie), le **Polca**

(Réseau musiques actuelles en Champagne-Ardenne), **Parallèle Attitude** (gestionnaire de la RockSchool Barbey), le **Pôle**

régional des Pays de la Loire (Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles dans les Pays de la Loire), Le

PRMA (Pôle Ressource des Musiques Actuelles de Poitou-Charentes), le **RAMA** (Réseau Aquitain des Musiques Amplifiées), le

Réseau **RAOUL** (Réseau Associatif des Organismes et Utilisateurs de Lieux de musiques actuelles en Nord-Pas-de-Calais), le

Rézo Parleur (Réseau musiques actuelles en Franche-Comté), le **RIF** (Réseaux musiques actuelles en Île-de-France),

l'association **SNARK** (animation du spectacle Peace & Lobe en Basse-Normandie), le Réseau **TREMA** (Réseau des Musiques

actuelles de la Région PACA).

Collège des membres associés

L'**IRMA** (Centre d'Information et de ressources sur les musiques actuelles), la **LMDE** (La Mutuelle des Etudiants), le **CIDB**

(Centre d'information et de documentation sur le Bruit), le **CMB** (Centre Médical de la Bourse), la **Semaine du Son**.